



**2013.** Lors de la campagne électorale, le candidat n°3, qui s'était substitué in extremis aux docteurs Kolo Roger et Jules Etienne (nommés Premier ministre et ministre de l'Industrie, pour leur «*abnégation*» forcée, avant de se faire jeter au premier coup de vent... politique), Hery Rajaonarimampianina, maintenu 4 bonnes années comme ministre des Finances et du Budget par le président de la Transition, avait juré, le 23 octobre: «*je me battraï, je me battraï dur*»

([VIDEO ICI](#))

). Il s'agit bien sûr des îles éparses malgaches. Et j'en ai rien à cirer de ce qu'ont fait ou pas fait ses prédécesseurs. On l'a cru, on a applaudi à ses déclarations, comme on a l'applaudi avec son histoire de fin de délestage en 3-6 mois s'il est élu. Or, rien que tout à l'heure, ce 2 novembre 2015, le courant a été coupé quatre fois ! Passons.



**Pour ce président vraiment pas comme les autres, les îles éparses ne sont pas une priorité. Or, il a parlé longuement de "développement économique"... Au service des anciens colons alors?**

**2014.** Une fois élu, voilà qu'il commence à dérailler, à être anti-patriotique jusqu'à oser dire que si on les avait réclamé depuis très longtemps, ce n'est pas en criant qu'on les aura. Et il a parlé, le 9 mai, de co-gestion avec la France... ( [VIDEO ICI](#) ). Ainsi, lors de sa première intervention à la tribune mythique de l'Onu, à New York, pas un mot sur les îles éparses malgaches

**2015.** Seconde intervention à l'ONU mais toujours aucune allusion sur ces îles éparses. Comment voulez-vous que, face à ce comportement foulant au pied la souveraineté nationale même d'un état-membre des Nations Unies depuis 1960, la nouvelle ambassadrice de France, Véronique Vouland-Aneini n'affirme pas que « *les îles éparses sont des îles françaises* ( [VIDEO ICI](#) )?»



## Véronique Vouland-Aneini

Sur cette déclaration, la ministre malgache des Affaires étrangères, Béatrice Atallah fait la morte. Rien du côté de la Primature qui passe la balle aux présidents malgache et français: « *c'est leur prérogative* ».

Concernant le président de la république lui-même, il fait comme si cela ne le concerne plus... Un authentique irresponsable qui a démontré ses limites: ni dictateur, ni homme d'état mais expert comptable qui tombera tout seul sans qu'on le pousse, avec les tonnes de bévues et de bavures qui plane sur sa tête...



Le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie

A propos du Ministère Service de presse Politique étrangère Pour

## France (la République française)

29 octobre 2015 20:10

### Réponse de la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères Maria Zakharova à une question des médias concernant les propos du ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius

**Question:** Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, a récemment accusé la Russie en direct sur Canal+ d'avoir violé le droit international en mettant en cause la volonté de la population de la Crimée de rejoindre la péninsule à la Russie, qui avait été clairement exprimée par la voie du référendum. Qu'en pense le ministère russe des Affaires étrangères?

**Réponse:** Il est étonnant que ce soit la France, par l'intermédiaire de son ministre des Affaires étrangères, qui évoque cette prétendue invalidité de l'expression de la volonté du peuple, l'absence du droit de la population à décider de son sort. Comment Paris peut-il justifier sa politique envers certains territoires contrôlés par la France, comme Mayotte dans l'océan Indien ou les îles Eparses dans le canal du Mozambique?

Comme on le sait, en août 1972 le comité spécial de l'ONU pour la décolonisation a inclus les Comores à la liste des territoires ayant le droit à l'autodétermination. Le 22 décembre 1974, la France a organisé un référendum lors duquel 98% des habitants des Comores se sont prononcés pour l'indépendance. La population de l'île de Mayotte - a pourtant voté contre avec 65% des voix.

Ensuite, le gouvernement français a organisé en 1976 un deuxième référendum qui concernait précisément Mayotte, lors duquel 99,4% des habitants de l'île ont confirmé leur souhait de rester français. La résolution 2148 de l'Assemblée générale de l'ONU du 21 octobre 1976 a refusé d'accepter les résultats de ce vote et condamné la présence française sur l'île. Qui plus est, l'Assemblée générale a adopté le 20 novembre 1974 une nouvelle résolution confirmant l'appartenance de Mayotte aux Comores.

Malgré tout, la France a fait de Mayotte son cinquante-deuxième département d'outre-mer et se basant sur le référendum de mai 2009. Les résultats de ce scrutin n'ont été acceptés ni par l'Union africaine, ni par l'ONU, ni par les Comores qui considèrent toujours Mayotte comme leur territoire.

Dans le deuxième cas, il s'agit d'un long litige territorial entre Madagascar et la France concernant l'appartenance des îles Eparses dans le canal du Mozambique. La France les avait déclarées sennes en 1892 puis en 1895. Cette décision a été confirmée par un décret en vertu du président français en 1965, trois mois avant la proclamation d'indépendance de Madagascar. Ensuite, la loi du 10 février 2007 a inclus ces îles à la liste des terres françaises d'outre-mer.

Dans les années 1970, Madagascar a saisi l'ONU d'une demande de lui transmettre ces îles. L'ONU l'a reconnue comme juste - dans la résolution 3479 de la 34<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale du 12 décembre 1979 - et appelé la France à lancer immédiatement des négociations avec Madagascar afin de lui restituer les îles Eparses illégalement dévolues. Paris ne cesse pourtant d'ignorer les exigences diplomatiques et de l'ONU.

Ces exemples montrent donc de manière évidente que la France devrait se pencher sur ses propres affaires avant de donner des estimations concernant les initiatives d'autres États.



Nom actuel	Surface (km²)	Entité précédente	Rattaché	Détaché	Entité suivante
Madagascar	587,040	Protectorat de Madagascar	28 février 1897	14 octobre 1956	République Malgache
Mayotte	374	Mayotte et Dépendances	9 avril 1900	27 octobre 1946	Territoire des Comores
Nouscadi Sainte-Marie	incluse dans Mada.				
Anjouan	424	Protectorat des Comores	25 juillet 1912		
Grande Comore	1,148				
Mahéli	280				
Banc du Geyser	175				
Bassas da India	0,2				
Île Europa	30		Octobre 1897	1 <sup>er</sup> avril 1960	Administration déléguée au Préfet de la Réunion
Îles Glorieuses	7				
Île Juan de Nova	4,4				
Terre Adélie	452,000				
Île Amsterdam	58				
Îles Crozet	352				
Îles Kerguelen	7,215		21 novembre 1924	6 août 1955	Territoires australiens et antarctiques françaises



99<sup>e</sup> séance plénière  
12 décembre 1979

34/91. Question des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India

L'Assemblée générale.

Ayant examiné la question des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India,

Rappelant sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant en outre la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, contenue dans sa résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970,

Considérant sa résolution 34/21 du 9 novembre 1979, ainsi que ses résolutions antérieures sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine,

Ayant à l'esprit les décisions sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, adoptées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à ses quinzième<sup>15</sup>, et seizième<sup>16</sup> sessions ordinaires, qui se sont tenues à Khar-toum du 18 au 22 juillet 1978 et à Monrovia du 17 au 20 juillet 1979,

Prenant note de la partie de la Déclaration politique adoptée par la sixième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979<sup>17</sup>, concernant les îles malgaches de l'océan Indien,

Rappelant les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies relatives au règlement pacifique des différends,

Prenant note de la demande de réintégration formulée par Madagascar à propos des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India<sup>18</sup>,

Considérant la disposition maintes fois réitérée du Gouvernement malgache à entrer en négociation avec le Gouvernement français en vue de trouver à la question une solution conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies,

1. Réaffirme la nécessité de respecter scrupuleusement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un territoire colonial au moment de son accession à l'indépendance;

2. Prend note de la résolution sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India, adoptée par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à sa trente-troisième session ordinaire, qui s'est tenue à Monrovia du 6 au 20 juillet 1979<sup>19</sup>,

3. Invite le Gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le Gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles précitées, qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar;

4. Demande au Gouvernement français de rapporter les mesures portant atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de Madagascar et de s'abstenir d'en prendre d'autres qui auraient le même effet et pourraient affecter la recherche d'une solution juste au présent différend;

5. Prie le Secrétaire général de suivre l'application de la présente résolution et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session;

6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-cinquième session une question intitulée "Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India".

99<sup>e</sup> séance plénière  
12 décembre 1979

\*\*\*\*\*2015 ce sont des citoyens malgaches qui se mobilisent

# 70ème AG DES NATIONS UNIES: Condamnons l'accaparement par la France des îles Éparses Malagasy

## Signez la Pétition [ici](#)

